



Ligue Football Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE FÉMININE GESTION DES COMPÉTITIONS

Procès-Verbal du 17 octobre 2019

Le jeudi 17 octobre 2019 à 18h00, la Commission Régionale Féminine - Gestion des Compétitions s'est réunie pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1- Gestion des compétitions

- 1-1 Enregistrement des feuilles de matchs et des résultats
- 1.2 Match à reprogrammer

2- Note d'information

MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES
Mme A-HORTH Armide	Mme KWASIBA Sylvie
Mme JOSEPH Sonia	Mr GARREY Pierre
Mr KNIGHTS Dexter	
Mme SILEBERT Rolande	

1-1 Enregistrement des feuilles de matchs et des résultats

CHAMPIONNAT POULE OUEST

1 ^{ème} JOURNEE			
Date	Match	Score	Observations
06/10/2019	ASC OUEST – AS AWOMSA	2-2	RAS
06/10/2019	FC MAYANDE – COSMA FOOT	1-5	RAS
06/10/2019	ASC BALATE - EJ BALATE	2-6	RAS

2 ^{ème} JOURNEE			
Date	Match	Score	Observations
13/10/2019	ASC OUEST – FC MAYANDE	-	Match à programmer
13/10/2019	ASC AWOMSA – EJ BALATE	5-4	RAS
13/10/2019	ASC BALATE – COSMA FOOT	-	Feuille de match manquante

1.2 MATCH A REPROGRAMMER

Match ASC OUEST – FC MAYANDE de la 2^{ème} journée de la Poule Ouest

Vu la feuille de match,

Vu l'indisponibilité (terrain impraticable) de la CHARBONNIERE mentionnée par l'arbitre du match,

**La commission demande à la CROC de reprogrammer le match de la 2^{ème} journée :
- ASC OUEST / FC MAYANDE**

2-Note d'information

Article 87 : Etablissement et Transmission de feuille de match

87-4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. **Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai sus mentionné par télécopie ou courriel.** A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. **L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.**

Fin de séance à 18h45.

Secrétaire de séance

Présidente de séance

Mme Rolande SILEBERT

Mme Armide A-HORTH